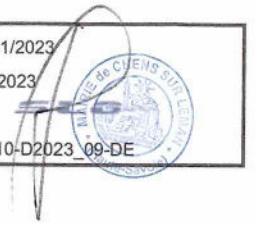


Envoyé en préfecture le 13/01/2023

Reçu en préfecture le 13/01/2023

Publié le 13/01/2023

ID : 074-217400704-20230110-D2023_09-DE



Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2023 - 9

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	21
Conseillers votants :	23
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 05 janvier 2023

**OBJET : CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE
DU CENTRE DE GESTION 74 AU
PROFIT DE LA COMMUNE –
AVENANT EXPRESS**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt trois, le dix janvier,
le conseil municipal de la commune de
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Madame
MORIAUD Pascale, maire*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND
F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R.
STUBERT B. CHANTELOT C. PLEYNET
J.P. DENERVAUD M. BILLARD G.
CHEVRON F. DIANA C. RACINE
FREIXENET M. CORNU C. MATTERA A.
GEROUDET A. CHAMPEAU S.**

EXCUSÉES : QUERNEC-GARINC C.
« pouvoir à MORIAUD P. » CHANTELOT L.
« pouvoir à CHANTELOT C. »

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Madame le maire expose au conseil municipal que la convention de mise à disposition d'un archiviste du centre de gestion 74 au profit de la commune est arrivée à expiration le 27 décembre 2022.

Afin de pouvoir assurer une maintenance des archives, Madame le maire présente un avenant d'une durée de 5 années. Pour cette prestation, le tarif journée s'élève à 405 €, la demi-journée à 210 € et le forfait diagnostic à 300 € pour 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant qui lui est présenté et ci-annexé ;

AUTORISE Madame le maire à signer l'avenant avec Monsieur le président de centre de gestion 74.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Pascale MORIAUD



Le secrétaire
Brigitte STUBERT